

RAPPORT D'ACTIVITE 2013



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2013

La loi Transparence et Sûreté n° 2006-686 du 13 juin 2006 a créé des Commissions Locales d'Information près de chaque Installation Nucléaire de Base.

Le décret d'application n° 2008-251 du 12 mars 2008 fixe le champ d'activité de ces CLI en leur attribuant deux missions :

- une mission de suivi de la Centrale
- une mission d'information auprès des élus et du public.



A / SUIVI DE LA CENTRALE

SOURCES DE L'INFORMATION

I - LE CNPE DE BELLEVILLE

- Le CNPE apporte à la CLI des informations en temps réels sur les divers incidents ou dysfonctionnements de l'installation.
- Ces informations sont acheminées par téléphone ou mail voire les deux.
- La CLI ne peut que se féliciter des excellentes relations qui président à ces échanges, rendant les contacts plus faciles.



II - L' ASN

L' Autorité de Sûreté Nucléaire, par sa division régionale d'Orléans, apporte à la CLI beaucoup d'informations par l'intermédiaire de son site où l'on trouve les lettres de suivi des inspections qui sont menées régulièrement dans l'installation.

Deux membres de la CLI ont été invités le 2 juillet 2013 à suivre une inspection sur le thème « Agression Climatiques – Grand Chaud ».

La CLI a également répondu à la demande de l'ASN de formuler ses remarques sur deux rapports :

- Le premier est l'instruction de la demande présentée par le CNPE de Belleville sur Loire portant sur une modification relative aux rejets et aux prélèvements d'eau.

La complexité de ce dossier a amené la CLI à missionner le laboratoire pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO) afin d'apporter une aide à l'expertise de ce dossier.

On verra dans les comptes rendus d'assemblées plénières le détail de ce contrat.

Le 30 avril 2013 s'est tenu au Centre d'Information du Public de la Centrale une réunion entre l'Exploitant -l'ASN -l'ACRO et la CLI afin de clarifier les positions de chacun, de vérifier que chacun mettait les mêmes définitions sous les mots, enfin de rechercher les consensus possibles



A l'issus de ces réunions la CLI a adressé au l'ASN ses remarques sur le sujet.

- Le second concerne la gestion de l'environnement et particulièrement la lutte contre tous les rejets accidentels aériens et aquatiques.

En effet, les résultats du CNPE dans ce domaine étaient en recul et un accroissement de la vigilance s'imposait.

L'ASN a donc édicté une recommandation pour remédier à ces disfonctionnements en fixant des objectifs écrits et limités dans le temps.

La CLI a été sollicitée pour donner son avis sur ce sujet.



B/ INFORMATION AUPRES DES ELUS ET DU PUBLIC

Les assemblées de la CLI :

- ✓ Le 8 mars 2013 dans le département de la Nièvre à Myennes (58440)
- ✓ Le 2 septembre 2013 dans le département du Cher à Savigny en Sancerre (18240)



Le bulletin de la CLI

Le bulletin de la CLI est édité en 11000 exemplaires, chaque semestre, remis dans les boites aux lettres des 19 communes de la zone du Plan Particulier d'Intervention de la centrale de Belleville par les services de la poste. Les communes sont :

Le Cher :

- Belleville sur Loire
- Sury près Léré
- Léré
- Santranges
- Savigny en Sancerre
- Boulleret

La Nièvre :

- Neuvy sur Loire
- La Celle sur Loire
- Annay
- Arquian
- Myennes
- Cosne Cours sur Loire
- Saint Vérain
- Saint Loup

Le Loiret :

- Beaulieu sur Loire
- Bonny sur Loire
- Batilly en Puisaye
- Thou
- Faverelles

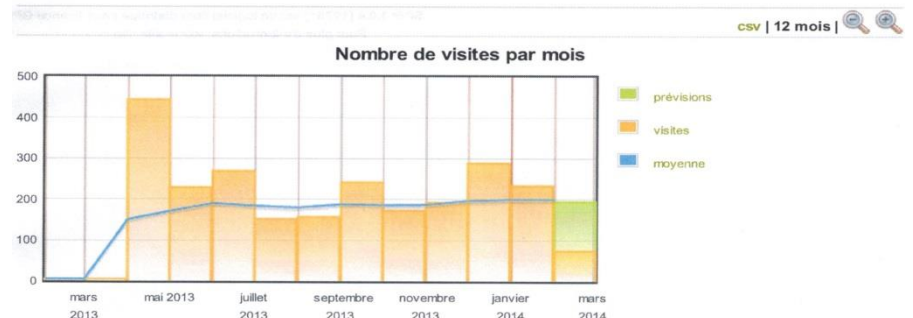
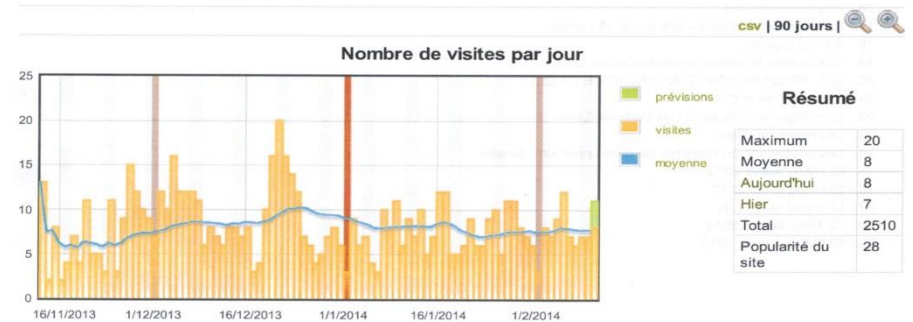


Le site internet :

Il développe les thèmes suivants :

- Actualité
- Transparence et sécurité
- Santé et environnement
- La Centrale de Belleville
- Que faire en cas d'accident.

Évolution des visites



III - L' ANCCLI

- La CLI est adhérente de l'ANCCLI.
- Elle participe aux différentes réunions, particulièrement, l'Assemblée Générale et la Conférence de CLI organisée par l'ASN

